

Réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2021.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Corinne DROUHIN, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Secrétaire de séance : Mr Cyrille TOULOUSE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS** : Protocole d'autorisation de passage - chemin d'accès à la gare de chargement
- **Mise en sécurité et aménagement de l'aire de jeux**
- **Circulation et sécurité** : achat de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Demande de résiliation du contrat de location du logement situé 71 rue du Maréchal Leclerc**
- **ORANGE** : Redevance d'occupation du domaine public - année 2021
- **CDG 89** : Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses**

I - Demande de résiliation du contrat de location du logement situé 71 rue du Maréchal Leclerc

Délibération n° 40-2021

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de résiliation du contrat de location du logement communal, situé au 71 rue du Maréchal Leclerc, occupé par Madame EUDE Pauline et Monsieur FLAMEY Anthony.

Le logement sera vacant à compter du 11 novembre 2021.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **DONNE son accord pour la résiliation du bail de location de Mme EUDE Pauline et Mr FLAMEY Anthony, au 10 novembre 2021.**

II - ORANGE : Redevance d'occupation du domaine public - année 2021

Délibération n° 41-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE, comme chaque année, doit verser à la Commune une redevance annuelle actualisée. Il appartient donc à la Commune d'établir le titre de recette correspondant au produit de la redevance annuelle pour occupation du domaine public routier conformément au décret n° 97-683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2021, de la façon suivante :**

Artère en aérien	55.05 € le km x 2,120 kms =	116.71 €
Artère en souterrain	41.29 € le km x 15,424 kms =	636.86 €
Emprise au sol	27.53 € le m ² x 0,3 m ² =	8.26 €
Redevance Totale		761.83 €

➤ **DECIDE d'établir un titre de recette pour la somme de 761.83 €, correspondant au produit de la redevance annuelle 2021 dû par ORANGE.**

III - CDG 89 - Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires

Délibération n° 42-2021

Monsieur le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 12 mars 2020, adhérer au contrat d'assurance statutaire CNP SOFAXIS du 01/01/2020 au 31/12/2023 garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Monsieur le Maire expose :

- Qu'au vu de l'extrême déséquilibre financier du contrat et du risque de résiliation unilatérale envisagée par l'assureur au 31 décembre 2021 en l'absence de révisions des clauses tarifaires et de prise en charge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats

d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

➤ **DECIDE**

1/ d'accepter les nouvelles conditions du contrat groupe d'assurance statutaire des agents CNRACL :

Risques garantis : *Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité*

- **Option 2** : une augmentation des taux avec un maintien de prise en charge des IJ à 100% :
 - franchise à 15 jours en CMO : 6.93%

2/ **Le reversement des frais de gestion du CDG**

Conditions : cotisation forfaitaire annuelle de 2.5% de la prime d'assurance de la collectivité par régime (IRANTEC ou CNRACL) d'agents assurés.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

IV - Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS : Protocole d'autorisation de passage - chemin d'accès à la gare de chargement
Délibération n° 43-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le protocole d'autorisation de passage du chemin d'accès à la gare de Nuits-sou-Ravières (89390), cadastrée section ZR 44 et AD 348. Cette utilisation permettra d'accéder au quai de chargement de la gare.

Cette convention prend effet à compter de l'année 2021, pour une révision tous les 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** le protocole d'autorisation de passage entre la commune de NUIITS et la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS.

V - Mise en sécurité et aménagement de l'aire de jeux
Délibération n° 44-2021

Monsieur Matthias MANGANELLI informe le Conseil Municipal qu'en raison du rapport de vérification de l'aire de jeux transmis par l'entreprise DEKRA, il est nécessaire de sécuriser les installations et l'accès.

L'enveloppe globale est estimée à 15 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet de mise en sécurité et d'aménagement de l'aire de jeux, situé rue de la Liberté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental et tout autre organisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des devis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VI - Projet de signalisation et de circulation

Délibération n° 45-2021

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2^{ème} adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de la commission « voirie, travaux » relatif à la signalisation et à la modification de circulation dans le village afin de sécuriser les riverains. Il présente un devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un coût HT de 2 648.75 €.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un coût HT de 2 648.75 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

VII - Questions diverses

1/ Affouages : Attribution des coupes le 6 novembre à 8 h 30.

2/ Cérémonie du 11 novembre : RDV au monument aux Morts à 11 heures.

3/ Pose des sapins et des guirlandes : Le 3 et 4 décembre.

4/ Atelier de décoration de Noël : Organisé les lundis du mois d'octobre de 14 h à 17 h.

5/ Démontage de la sirène d'alerte : Intervention de l'entreprise JAUSSOT le 22 octobre 2021.

6/ Caserne des pompiers : L'entreprise GEOTEC est intervenue pour l'étude géologique. En attente du rapport.

Séance levée à 23 heures 50.

DELIBERATIONS PRISES

40-2021 : Demande de résiliation du contrat de location du logement situé 71 rue du Maréchal Leclerc

41-2021 : ORANGE : Redevance d'occupation du domaine public - année 2021

42-2021 : CDG 89 : Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires

43-2021 : Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS : Protocole d'autorisation de passage - chemin d'accès à la gare de chargement

44-2021 : Mise en sécurité et d'aménagement de l'aire de jeux

45-2021 : Projet de signalisation et de circulation

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DROUHIN Corinne		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DUPAYS Régine			